



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/343
10 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante et unième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Lettre datée du 9 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée de ce jour, que vous a adressée M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, au sujet des agressions militaires et des violations commises par la Turquie contre la souveraineté de la République d'Iraq, traduisant la volonté du Gouvernement turc d'occuper des territoires iraqiens pour y établir de prétendues zones de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, au titre du point 11 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

* A/51/150.

ANNEXE

Lettre datée du 9 septembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Ministre des affaires étrangères de la
République d'Iraq

Je tiens à appeler votre attention sur les agressions militaires et les violations commises par la Turquie contre la souveraineté de la République d'Iraq, traduisant la volonté du Gouvernement turc d'occuper des territoires iraquiens pour y établir de prétendues zones de sécurité ou une "ceinture de sécurité", ainsi que sur le déploiement d'importantes forces armées turques le long d'une prétendue "zone de danger provisoire".

Ces actes de provocation de la Turquie n'ont pas été commis de façon isolée mais ont bénéficié de l'appui manifeste et notoire des États-Unis d'Amérique. Les agences de presse internationales avaient en effet rendu compte des déclarations faites le 7 septembre 1996 par M. Warren Christopher, Secrétaire d'État américain, lors d'une rencontre avec les journalistes qui l'accompagnaient dans sa tournée en Europe. M. Christopher avait affirmé ceci : "Les préoccupations et les craintes de la Turquie au sujet de ses frontières sont parfaitement justifiées", ajoutant : "Les autorités turques ont informé les États-Unis que cette zone de sécurité à l'intérieur du territoire iraquien aurait un caractère provisoire."

Ces agissements et attitudes ouvertement hostiles montrent clairement à l'ensemble de la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies la persistance des États-Unis d'Amérique à enfreindre les règles et dispositions du droit international et à faire fi du respect de la souveraineté et de l'indépendance des États. Car, non contents de leurs menaces et provocations quotidiennes à l'encontre du peuple iraquien, les États-Unis ont entrepris d'encourager d'autres États et parties à suivre leur exemple et à recourir à des pratiques qui sont fort éloignées de l'esprit de légalité et de légitimité censé régir les relations internationales.

Tout en demandant à l'Organisation des Nations Unies de s'employer à mettre un terme à toutes ces pratiques agressives qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, le Gouvernement iraquien fait porter au Gouvernement des États-Unis d'Amérique l'entière responsabilité internationale des conséquences qui pourraient résulter de son attitude agressive et illégale à l'encontre de la sécurité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. De plus, l'Iraq se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour défendre l'inviolabilité et la souveraineté de son territoire et garantir la sécurité de sa population contre la politique d'agression menée par les États-Unis d'Amérique.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, au titre du point 11 de l'ordre du jour.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
